

2024/.....
Parafe

ARRÊTÉ N°112/2024

**OBJET : DELEGATION DE SIGNATURE AU DIRECTEUR DES SERVICES TECHNIQUES
– MONSIEUR STEPHANE SCHMID**

Le Maire de la commune d'Ozoir-la-Ferrière ;

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2122-19 et R.2122-8 ;

Vu l'arrêté municipal n°562 du 28 juin 2023, portant nomination par voie de mutation, de Monsieur Stéphane SCHMID, ingénieur stagiaire, pour accomplir les fonctions de Directeur des services techniques ;

Considérant qu'il convient pour la bonne marche de l'administration de prévoir la délégation de signature à Monsieur Stéphane SCHMID, Directeur des services techniques ;

ARRÊTÉ

Article 1^{er} : Délégation permanente est donnée à compter du 9 décembre 2024, à Monsieur Stéphane SCHMID, Directeur des services techniques, pour signer les bons de commande des services techniques, dans la limite de mille euros toutes taxes (1 000 euros TTC) ;

Article 2 : Copie du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Sous-préfet de Seine-et-Marne
- Monsieur le Trésorier principal de Chelles
- Monsieur Stéphane SCHMID.

Fait à Ozoir-la-Ferrière le 9 décembre 2024

Madame le Maire,
Christine FLECK.



REÇU EN PREFECTURE

le 09/12/2024

Application agréée E-legalite.com

99_AR-077-217703503-20241209-ARRETE_112_